

## Protocole Sanitaire IFY – Rentrée 2020-2021

### Associations et enseignants

en vue de l'utilisation de la salle / lieu .....  
mise à disposition par la commune de .....  
pour l'activité de Yoga enseignée par .....

L'association et/ou l'enseignant s'engagent à mettre en place les bonnes pratiques citées ci-dessous :

Nombre de participants	..... (Indiquer le nombre de participant pour la salle / le cours en comptant 4 m2 ou 2 mètres entre chaque pratiquant pour établir le nombre d'inscriptions par cours et par salle).
Organisation générale	Prévoir d'allonger les temps d'intercours pour la ventilation de la salle, Usage du masque indispensable à l'entrée et à la sortie de la salle, Mettre à disposition du gel hydro-alcoolique pour les mains et les pieds des pratiquants à l'entrée de la salle.
Accès	Installer un sens de circulation entre élèves entrant et sortant ou allonger l'intercours pour éviter les rencontres.
Local, sanitaires	Désinfecter régulièrement le sol, les poignées de porte et fenêtres, Utiliser des serviettes en papier dans les toilettes.
Matériel et accessoires	Privilégier l'usage du matériel personnel, à défaut prévoir de désinfecter le matériel (spray, lingettes...), Mettre du gel hydroalcoolique à disposition pour les pieds et les mains.
Aération	Prévoir l'aération régulière pour la salle, les locaux et entre chaque cours.
Feuilles de présence	Pour répondre aux exigences réglementaires dans le cadre de la surveillance des cas contacts, la feuille de présence devra impérativement être émarginée dès l'entrée dans la salle. L'association devra être en mesure de donner les coordonnées des personnes présentes en cas de demande de la part des autorités sanitaires.

## Responsabilité des enseignants

L'enseignant en charge de l'activité, en tant que relais et représentant de l'association pendant le cours :

- Est responsable de la bonne tenue de la feuille de présence. Il doit être en capacité de la donner dûment remplie immédiatement après le cours aux responsables de l'association.
- Est également responsable de la désinfection du matériel utilisé pour les cours d'essai avant rangement.
- Doit s'assurer que le gel et les produits désinfectants soient présents en quantité suffisante. Avant le manque, il doit aviser les responsables de l'association.
- Doit veiller à la bonne application de toutes les règles évoquées ci-dessus concernant : l'utilisation des vestiaires, la non-utilisation du matériel sauf pour les cours d'essai, les allées et venues des élèves pendant l'intercours, l'aération de la salle...

Fait à : .....

Date : .....

Signature de l'association

Signature de l'enseignant